

Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 27 novembre 2025

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 88 de notre règlement interne, je souhaite interpeller le gouvernement au sujet de la présence croissante de substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), y compris l'acide trifluoroacétique (TFA), dans l'environnement luxembourgeois et des risques que ces substances représentent pour la santé publique, l'agriculture et les écosystèmes.

Les PFAS, appelés « produits chimiques éternels » en raison de leur persistance extrême, contaminent nos sols, nos eaux de surface, nos nappes phréatiques, ainsi que certains aliments. Leur bioaccumulation et leur résistance à la dégradation posent des défis majeurs pour la gestion environnementale. Le sous-produit TFA, présent dans l'eau potable, suscite des inquiétudes quant à sa toxicité potentielle et à ses sources industrielles et atmosphériques.

Des études internationales montrent des effets préoccupants sur la santé, notamment des perturbations endocriniennes, des impacts sur le développement des enfants, une diminution de la réponse immunitaire, ainsi qu'un risque accru de certains cancers. Le secteur agricole est également affecté, avec une contamination des sols, un transfert vers les cultures et les fourrages, et des risques pour la qualité des produits alimentaires et les revenus des exploitants.

Face à ces constats, il est nécessaire d'agir en clarifiant la situation nationale, évaluant les mesures en place et définissant les perspectives réglementaires et de dépollution.

J'aimerais dès lors aborder, dans le cadre de cette interpellation, plus particulièrement les points suivants :

- Quel est l'état des lieux national concernant la contamination de l'eau, des sols et des chaînes alimentaires luxembourgeoises et européennes par les PFAS, y compris le TFA ? Quels dispositifs de surveillance, d'analyse et de transparence envers le public sont mis en œuvre ? Quelles sont les principales sources de pollution par les PFAS/TFA, et quel est le rôle des pesticides et des usages industriels ? Quelles mesures de prévention et de substitution sont en place ou prévues pour limiter la diffusion des PFAS ?
- Comment le gouvernement s'assure-t-il de la protection du public face aux dangers toxicologiques et épidémiologiques liés à l'accumulation de PFAS/TFA dans l'environnement et

dans le corps humain, en particulier pour les groupes vulnérables (enfants, femmes enceintes, agriculteurs exposés) ?

- Quelles sont les mesures actuelles et celles prévues pour réduire les émissions et prévenir une contamination accrue par les PFAS ?
- Quel est le suivi prévu du règlement européen sur les PFAS, incluant les stratégies d'interdiction et les alternatives disponibles ?

Les questions abordées s'adressent en premier lieu au ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité et accessoirement à la ministre de la Santé.

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Claire Delcourt
Députée